

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 555-2**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 555-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 555 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 9 juillet 2021 suivant son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 12 JUILLET 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
